

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve April

<https://www.cadre21.org/membres/c1c9c28cb79c7341f21fe192>

Date d'obtention : 2023-10-24 16:32:40

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode novatrice permettant de bien identifier l'ensemble de la situation et les acteurs, sécuriser les jeunes impliqués, de prévenir le visionnement d'image par les intervenant, de limiter la propagation des images

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai plus de confiance afin d'intervenir et les connaissances afin de le faire dans le cadre de mon mandat et de la loi

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Sécuriser et rassurer les jeunes, en aucun cas n'accéder au contenu des appareils des jeunes